

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



### Val Suzon, première Réserve naturelle régionale et Forêts d'Exception® de France inscrite sur la Liste verte de l'UICN

Le vendredi 11 octobre, la Région Bourgogne-Franche-Comté célèbre l'inscription de la Réserve naturelle régionale et Forêts d'Exception du Val Suzon sur la liste verte des aires protégées de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). Cet évènement se déroule au Conseil Régional Dijon en présence de Marie-Guite DUFAY, Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Stéphanie MODDE, Vice-présidente à la transition écologique, Stéphane WOYNAROSKI, Conseiller régional délégué en charge de la biodiversité et l'eau, Catherine LOUIS maire de Val-Suzon et co-présidente du comité consultatif de gestion de la RNR-FE du Val Suzon, Pierre-Jean MOREL, Directeur territorial de l'ONF et Maud LELIÈVRE, Présidente du Comité français de l'UICN.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, autorité de tutelle de la réserve, se félicite de cette inscription sur la Liste Verte de l'UICN. C'est une reconnaissance internationale remarquable pour le patrimoine naturel régional et la qualité de la gestion de cette réserve.

Le 24 avril dernier, la commission internationale de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a approuvé l'inscription de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) et Forêts d'Exception (FE) du Val Suzon sur sa Liste Verte. Le fait qu'une Réserve Naturelle Régionale soit inscrite sur cette Liste Verte est une première en France et dans le Monde.

La Liste Verte de l'UICN a été lancée en 2014. Elle vise à reconnaître et à accroître le nombre des aires protégées et conservées équitablement et efficacement, offrant aux populations et à la nature des résultats durables de conservation à travers le monde. L'obtention du label est conditionnée par l'atteinte de 17 critères de qualité, déclinés en 50 indicateurs, pour une période de 5 années renouvelable si le site a pu confirmer leur atteinte. La Liste verte s'appuie sur quatre piliers : une bonne gouvernance, une conception et une planification solides, une gestion efficace, une conservation réussie.

Créée en 2011, la Réserve naturelle régionale et Forêts d'Exception® (RNR-FE), avec ses 2 980 hectares, constitue la plus vaste réserve naturelle de Bourgogne-Franche-Comté. Reconnue depuis longtemps pour ses paysages, la richesse de ses patrimoines naturel et culturel, la vallée possède plusieurs outils de protection (site classé, Natura 2000, etc.) dont le label Forêts d'Exception depuis 2016. La RNR-FE du Val Suzon combine des enjeux forts et diversifiés rassemblant les acteurs autour de la volonté de protéger et valoriser ce site unique. Dès sa création, la gestion de la RNR-FE a été confiée par la région à l'ONF, déjà gestionnaire des forêts publiques du site. Le rôle de l'ONF en tant que gestionnaire est d'identifier les enjeux du site et de définir quelle gestion il met en œuvre au regard de ces enjeux, dans une vision à long terme qui se concrétise par un plan de gestion. Concrètement, l'ONF assure des missions de surveillance, de connaissance et suivi continu des patrimoines de la réserve naturelle et le cas échéant des travaux de conservation et restauration.

Depuis 10 ans, la RNR-FE a bénéficié de financements du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de près de 1,3 M€. L'ONF a financé le projet pour environ 1,5 M€, l'Europe pour environ 390 000€.

#### CONTACTS PRESSE REGION BFC :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 08

## Pour en savoir plus



## Les dates clés de l'histoire de la RNR du Val Suzon

- ➔ **14 novembre 2011** : classement du site en Réserve naturelle régionale par délibération du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
- ➔ **17 novembre 2011** : arrêté de désignation de l'Office national des forêts comme gestionnaire de la RNR
- ➔ **12 octobre 2016** : labellisation " Forêt d'Exception®"
- ➔ **5 mars 2021** : approbation par le Conseil régional du deuxième plan de gestion pour une durée de 10 ans (2020-2029)
- ➔ **16 novembre 2022** : renouvellement du label " Forêt d'Exception®" et extension du label à la quasi-totalité des forêts communales du site
- ➔ **2022-2023** : candidature à la Liste Verte de l'UICN. Accompagnement par Réserves Naturelles de France
- ➔ **14 décembre 2023** : soutenance de la candidature devant le comité français UICN, composé d'experts, avec la participation des services de la Région
- ➔ **24 avril 2024** : inscription à la Liste Verte de l'UICN
- ➔ **26 septembre 2024** : Remise du Diplôme à l'issue du Congrès Français de la Nature de UICN à Paris.



### La Région et les RNR de Bourgogne-Franche-Comté

La Région Bourgogne-Franche-Comté mène une politique volontariste en matière de protection de la biodiversité. On compte 19 Réserves naturelles régionales (RNR) sur le territoire régional, pour lesquelles la collectivité est l'autorité de classement, et au sein desquelles elle s'engage, aux côtés des gestionnaires, à protéger et gérer les espèces et les milieux remarquables. Les RNR de Bourgogne-Franche-Comté couvrent près de 5 000 ha. En 2024, la Région mobilise près d'un million d'euros de son budget pour les RNR.

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/les-reserves-naturelles-regionales>



## L'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN)

L'IUCN est une union unique de membres composée de gouvernements nationaux et infranationaux et des agences gouvernementales, ainsi que des organisations non gouvernementales, de la société civile et de peuples autochtones dans plus de 160 pays. Basée sur les fondements du développement durable, elle offre les connaissances et les outils nécessaires pour que le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature se réalisent en harmonie.

Elle est constituée de plus de 1 400 organisations Membres avec plus de 15 000 experts. Les Membres de l'IUCN comprennent des gouvernements.



Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'ONF assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques sur le territoire national. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'Office réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels et de la préservation de la biodiversité, et propose des services aux collectivités et aux entreprises.

*Contacts ONF :*

*Marlene Treca - Conservatrice RNR et Forêts d'Exception du Val Suzon - Tél : 06 13 67 89 87 - marlene.treca@onf.fr*

*Camille Marcq - Responsable territoriale communication. Contact presse ONF : Tél : 06 71 72 08 12 - camille.marcq@onf.fr*



### CONTACTS PRESSE REGION BFC :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 08